

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement de
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 septembre 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208693002

**Accorder un contrat à la firme Teltech
Télécommunication inc., pour la fourniture et
l'installation de fibres optiques pour le déploiement
de réseaux d'accès multiservices, pour une période
de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre
2023), avec deux options de renouvellement d'un an
chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes
incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ -
Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences :
200384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9
soumissionnaires).**

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208693002

Accorder un contrat à la firme Teltech Télécommunication inc., pour la fourniture et l'installation de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices, pour une période de 3 ans (du 28 septembre 2020 au 28 septembre 2023), avec deux options de renouvellement d'un an chacun - Dépense totale de 2 404 613,30 \$, taxes incluses (montant du contrat : 2 003 844,42 \$ - Contingences : 200 384,44 \$ - Incidences : 200 384,44 \$) - Appel d'offres public (461755) - (9 soumissionnaires).

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information et du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires au sujet de ce contrat visant la fourniture et l'installation de 50 kilomètres de fibres optiques pour le déploiement de réseaux d'accès multiservices.

Le Service a d'abord expliqué qu'une seule entreprise parmi les neuf s'étant procuré les documents de l'appel d'offres a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres d'une durée de 28 jours au cours desquels trois addendas ont été publiés. La plupart des firmes ont dit s'être désistées parce qu'elles entendent demeurer propriétaires des réseaux qu'elles bâtissent pour les exploiter et les offrir en location à leur clientèle respective. En outre, le Service explique que la multitude de chantiers en cours depuis les derniers mois peut également expliquer que certaines firmes se sont

désistées de ce contrat d'envergure. En effet, les commissaires ont pu apprendre qu'il est plutôt inhabituel de tirer 50 kilomètre de fibres optiques puisque les contrats visent habituellement le tirage d'un seul kilomètre. Le Service recommande néanmoins l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme en raison de la proximité du prix avec l'estimation, réalisée à l'interne sur la base des résultats d'un appel d'offres similaire réalisé en 2018 majoré d'un taux de 2% annuel pour refléter l'inflation et de 8% pour refléter l'impact de la Covid-19. Aussi, ces travaux permettront de compléter le projet d'ensemble et d'en tirer tous les bénéfices escomptés.

Au terme de son examen, la Commission retient que tant l'état actuel du marché, que la nature et l'envergure de ce contrat expliquent la réception d'une seule soumission conforme. En outre, la Commission a apprécié les explications fournies en matière de développement durable

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information et du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
 - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE208693002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.